

COMMUNIQUE DE PRESSE

EARLY CHILDHOOD CARE AND EDUCATION AUTHORITY

ADMISSION DANS LES UNITES PRE-PRIMAIRE PUBLIQUES (2024)

La Early Childhood Care And Education Authority (ECCEA) tient à informer les parents et le public en général, que les parents dont les enfants vont atteindre l'âge de 3 ans au plus tard le 31 Décembre 2023 peuvent faire une demande d'enregistrement d'admission dans l'unité pré-primaire publique la plus proche de leur résidence.

Les inscriptions se feront du 11 au 29 septembre 2023 de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Les parents doivent être munis des originaux et copies des documents suivants:-

- ✓ Leur carte d'identité nationale
- ✓ L'acte de naissance de l'enfant
- ✓ Une preuve d'adresse (facture récente du CEB ou de la CWA)

Au cas où le nombre de demandes d'admission pour une école dépasse celui des places disponibles, la ECCEA se réserve également le droit d'admettre les enfants en surnombre dans une école autre que celle demandée.

Au cas où les documents requis ne sont pas disponibles, les parents sont priés de contacter le bureau de la Early Childhood Care and Education Authority sur le numéro 4604278/79.

Note: La demande d'inscription faite dans une unité pré-primaire publique ne garantit pas nécessairement l'admission.

08 Septembre 2023